



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 10 JUIN 2025 - 18H00 EN MAIRIE

Date de la convocation : 03 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures, en Mairie, sous la présidence de M. Bernard LIPERINI, Maire.

Présents : M. LIPERINI Bernard, M. MARANGES Philippe, Mme CHEVALLEY Emily, M. VILLELLAS Thierry, M. VINCENT Jean-Marc, M. MARTINO Stéphane, M. CARGNINO Stéphane, Mme MARTIN Muriel, M. CHAIX Cédric, Mme GINESTE Anne-Cécile, Mme LEPELUX Sandra, Mme RIVAL Ludivine, Mme JONKER Nina, M. GOLÉ Jean-Paul, Mme CAPON Odile, M. DEMANDOLX Franck.

Excusés : Mme TILLEMAN Line (Pouvoir à Mme CHEVALLEY Emily)
Mme GUINY Sandrine
M. LORENZONI-USSEGLIO Alexandre

Secrétaire de séance : Mme GINESTE Anne-Cécile

Présents : 16 Votants : 17

ORDRE DU JOUR

- 1)** Finances
 - 1-1. Emprunt
 - 1-2. Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2025
- 2)** Personnel
 - 2-1. Convention avec la CCAPV dans le cadre d'un stage BAFD
 - 2-2. Recrutements Piscine
- 3)** Projet installation compteurs d'eau avec télérelève
- 4)** Projet Photovoltaïque
 - 4-1. Enquête
 - 4-2. Modification bail avec la société de chasse
- 5)** Piscine : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)
- 6)** Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance et fait l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

1. FINANCES

1-1. EMPRUNT

M. le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors du vote de budget 2025, de contracter un emprunt.

Une consultation a été effectuée auprès de 4 établissements financiers :
Le Crédit Agricole, la Poste, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne.

M. le Maire indique que la charge d'intérêts est très importante, pour un emprunt de 800.000€, le montant des intérêts est à près de 400.000€.

Pour analyser ces propositions il convient de regarder le coût total du crédit, sachant que les taux fluctuent rapidement, et que d'un jour sur l'autre il y a des variations.

Délibération :

M. le Maire donne la parole à Mme Hélène GAL-FAUQUE, comptable de la commune, qui informe l'assemblée qu'une consultation a été effectuée pour souscrire un contrat de prêt, d'un montant de 800.000€, destiné à équilibrer les différents opérations d'investissement du budget général (M57) : horodateurs, scène place Marcel Sauvaire, caméras de surveillance au centre technique municipal, refection de la voirie communale,...

Mme GAL-FAUQUE présente le tableau comparatif des différents propositions reçues du Crédit Agricole, de la Poste, du Crédit Mutuel, et de la Caisse d'Epargne.

Il apparaît que la proposition présentée par le Crédit Mutuel est la plus intéressante pour la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 800.000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 25 ans

Taux d'intérêt fixe : 3,55% et amortissement constant du capital

Périodicité : Trimestrielle

Frais : 800,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de contracter un emprunt de 800.000€ auprès de la banque « Crédit Mutuel », aux conditions susmentionnées, soit un montant d'intérêts prévisionnel de 358.550,00 € (le montant total des intérêts est recalculé à la date de contractualisation).
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt, et toutes les pièces afférentes à cette décision

1-2. FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) 2025

Conformément à l'article L.263-3 du Code de l'action sociale et des familles, le département gère le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J) qui vise à « attribuer aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents ».

Différents financeurs sont sollicités (la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les communes de plus de 1 000 habitants, les communautés de communes). Ces participations volontaires sont essentielles au maintien du F.A.J. et témoignent d'un soutien en faveur des jeunes en recherche d'autonomie (emploi, permis de conduire, logement, formation, études, ...).

Le Département des Alpes de Haute Provence sollicite la participation de la commune au F.A.J au titre de l'année 2025, à hauteur de 30 centimes par habitant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de participer au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J) au titre de l'année 2025, à hauteur de 0,30€ par habitant, soit :

1.494 habitants x 0,30€ = 448,20€

(Quatre cent quarante-huit euros vingt)

- **Mandate** M. le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Points sur les demandes de subventions déposées au titre de la DETR :

- Pumptrack :

DETR 2025 : 30.000€

Pas de financement de l'Agence Nationale du Sport

Un dossier va être déposé au titre du FODAC (Conseil Départemental)

- Maison Nature et Patrimoines/Office de Tourisme :

DETR 2025 : 150.000€

Complément sollicité auprès du Conseil Régional

2. PERSONNEL

2-1. CONVENTION AVEC LA CCAPV DANS LE CADRE D'UN STAGE BAFD

M. le Maire donne la parole à Emily CHEVALLEY et à Séverine TOGNOTTI et afin de faire le point sur le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) du mercredi (périscolaire).

Depuis le départ à la retraite de Nicole CHAIX, qui était directrice, Pascal FAUQUE assure l'intérim de la direction, en attendant que Laurence LASSEURRE termine sa formation « Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur » (BAFD).

Dans le cadre de cette formation BAFD, Laurence LASSEURRE doit réaliser des stages au sein d'autres structures. Elle a déjà effectué un stage théorique lors des vacances de Pâques, il lui reste à faire :

- Un stage pratique de 15 jours.
- Un stage théorique de 15 jours.

Pour le stage pratique, Laurence LASSEURRE a contacté la CCAPV, qui lui propose deux périodes :

du 28 juillet au 08 août 2025.
du 20 au 24 octobre 2025.

Il convient de formaliser ces périodes de stage par la signature d'une convention entre la commune et la CCAPV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de stage à passer avec la CCAPV dans le cadre de la formation au BAFD de Laurence LASSEURRE :
Du 28 juillet au 08 août 2025
Du 20 au 24 octobre 2025
- **Mandate** M. le Maire pour signer la convention et toutes les pièces afférentes à cette décision.

M. le Maire remercie Pascal FAUQUE qui assure l'intérim de la direction, pour permettre l'ouverture du CSH le mercredi, sous sa responsabilité.

Emily CHEVALLEY indique que le temps de stage de Laurence LASSEURRE est comptabilisé dans son temps de travail, aussi afin de ne pas générer d'heures supplémentaires, elle termine à 16h00 les jours de classe.

2-2. RECRUTEMENT PISCINE

Emily CHEVALLEY et Séverine TOGNOTTI font part des difficultés rencontrées lors du recrutement des Maitres-Nageurs Sauveteurs (MNS) et des Surveillants de Baignade (BNSSA) pour la piscine.

Devant la difficulté à trouver des BNSSA, par délibération en date du 24 avril 2025, il avait été décidé de recruter des Maitres-Nageurs Sauveteurs.

Des candidatures ont été retenues, mais ces personnels ont trouvé d'autres affectations et se sont désistés.

Actuellement, il n'y a plus de Maîtres-Nageurs Sauveteurs disponibles, aussi il est proposé de recruter deux BNSSA, afin de pouvoir ouvrir la piscine dans les meilleurs délais,

et accueillir les élèves des trois établissements scolaires. Depuis juin 2023, un décret permet la surveillance des piscines par un BNSSA, sans la présence d'un Maître-Nageur Sauveteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer :

- **1 poste de surveillant de baignade (BNSSA)**

- * du 15 juin 2025 au 31 août 2025.
- * à temps complet,
- * rémunéré sur l'échelle spécifique des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, 4^{ème} échelon, soit IB 401/ IM 376

- **1 poste de surveillant de baignade (BNSSA)**

- * du 1^{er} juillet au 31 août 2025.
- * à temps complet,
- * rémunéré sur l'échelle spécifique des Educateurs Territoriaux des Activités physiques et Sportives, 4^{ème} échelon, soit IB 401/ IM 376

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Validé** les propositions de M. le Maire concernant les deux emplois de BNSSA à la piscine municipale pour l'année 2025 ;
- **Autorise** M. Le Maire à signer les contrats de ces agents
- **Autorise** M. le Maire à payer les heures supplémentaires, si nécessaire ;
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget 2025 - chapitre 64 « rémunération du personnel non titulaire ».

Lors de la mise en eau des bassins, des fuites ont été détectées, elles ont été réparées, et la piscine est opérationnelle.

M. le Maire demande qu'une communication soit effectuée afin d'informer la population sur les raisons de l'ouverture retardée de la piscine. Emily CHEVALLEY se charge d'écrire un article à ce sujet.

3. PROJET INSTALLATION COMpteURS EAU AVEC TELERELEVE

M. le Maire rappelle que la commune est vaste, avec de nombreux hameaux, le fonctionnement actuel des relevés de compteurs d'eau prend beaucoup de temps aux agents techniques, et nécessite ensuite une saisie sur le logiciel par un agent administratif. Outre le temps passé, ce système engendre des erreurs de relevés et de saisie.

Les agents essaient d'effectuer les relevés pendant la période estivale, mais il arrive que des relevés, notamment dans les résidences secondaires, ne puissent pas être effectués.

Il faut automatiser les tâches répétitives, sécuriser les relevés de consommation, et envoyer les factures plus tôt dans l'année, actuellement elles arrivent chez les abonnés à la période de Noël.

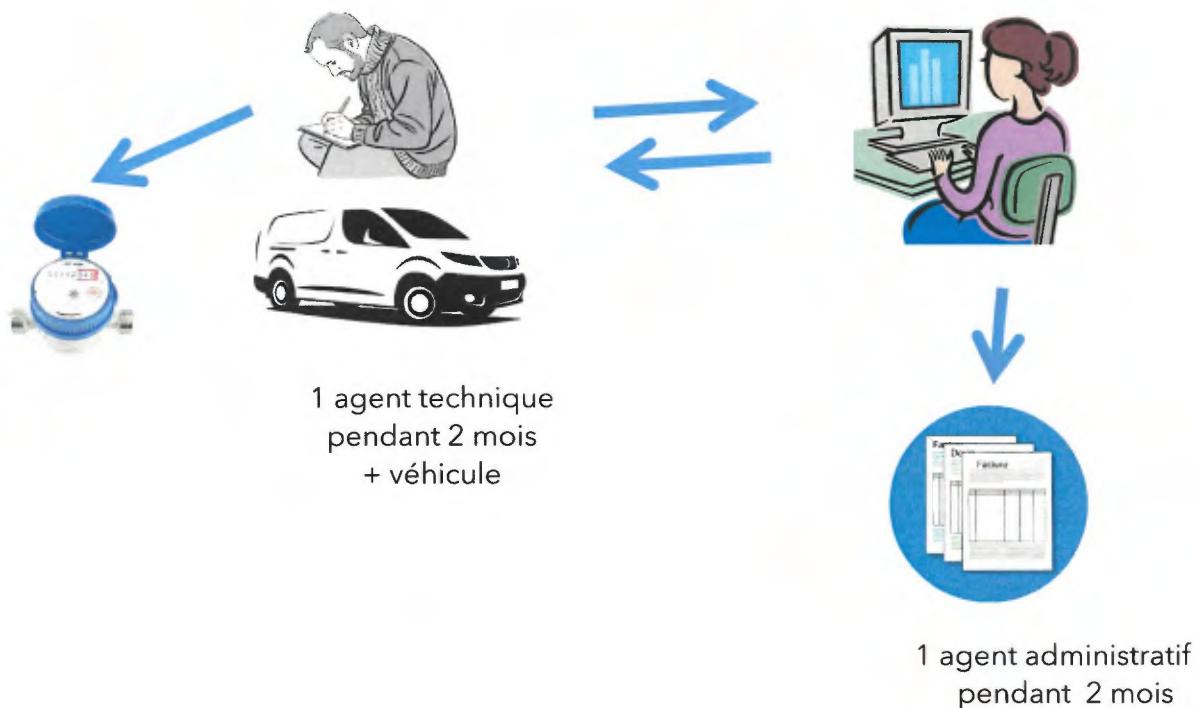
Le relevé des compteurs, effectués par différents agents, prend parfois près de 6 mois. Des compteurs sont mal relevés, il arrive que l'on ne connaisse pas l'emplacement et qu'ils ne

soient pas relevés pendant plusieurs années. Cela représente un manque à gagner et des réclamations de la part des abonnés lorsqu'ils reçoivent une facture avec plusieurs années de consommation.

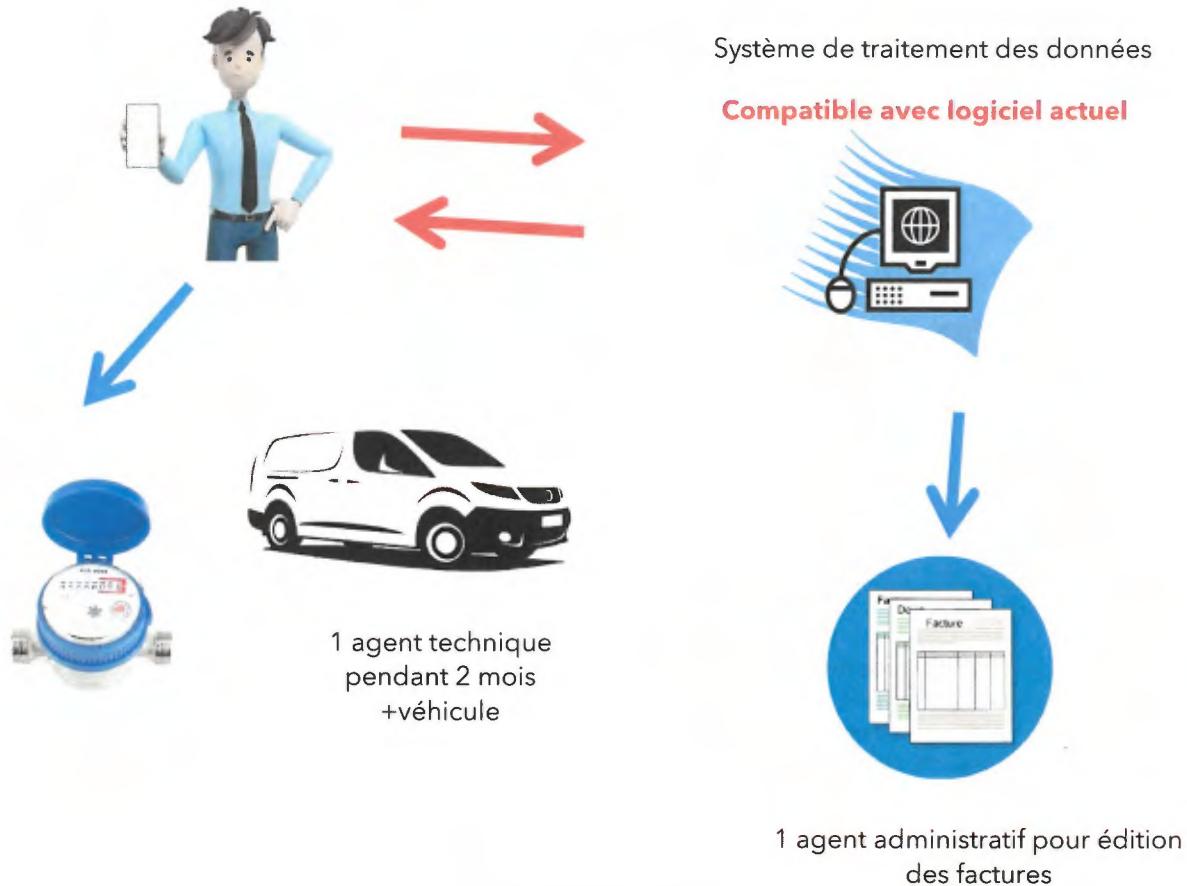
Jean-Marc VINCENT présente le projet d'automatisation des relevés de compteurs d'eau et de gestion des données :

SITUATION ACTUELLE

ACTIONS	MOYENS (coûts)	OBSERVATIONS
Relevés des données	1 personnel technique 1 véhicule 2 mois par an (265h)	Etendue de la commune Difficultés d'accès aux compteurs Période estivale 1 fois pas an
Saisie et traitement des données (édition des tournées, saisie des données)	1 personnel administratif 2 mois par an	
Fiabilité des données		Erreurs de lecture des compteurs Erreurs de saisie
Surveillance du réseau (fuites, surconsommations)		
Remplacement des compteurs		Durée d'utilisation dépassée



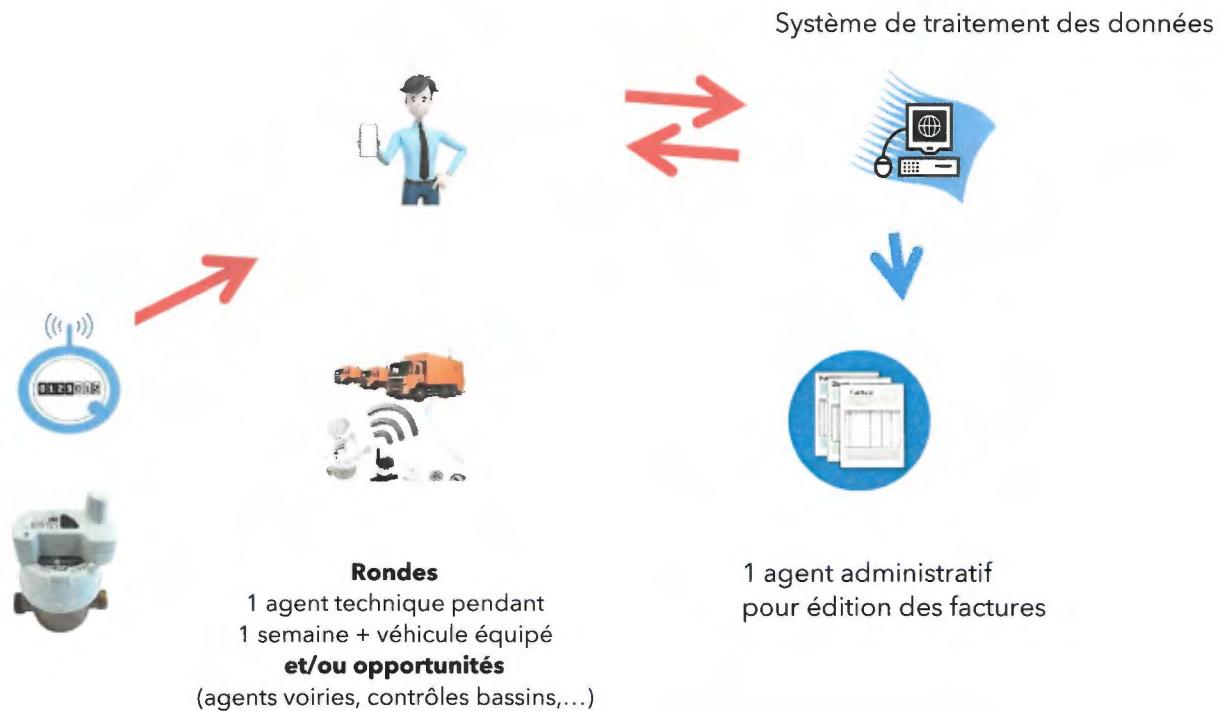
RELEVES INFORMATISEES



DONNEES FINANCIERES INFORMATISATION DES RELEVES

	SYSTEME TRAITEMENT DES DONNEES	COMPTEURS	TELE RELEVE	TOTAL
INVESTISSEMENT	6000 €			6000 €
FONCTIONNEMENT	2000 € / an			2000 € / an

RADIO RELEVE

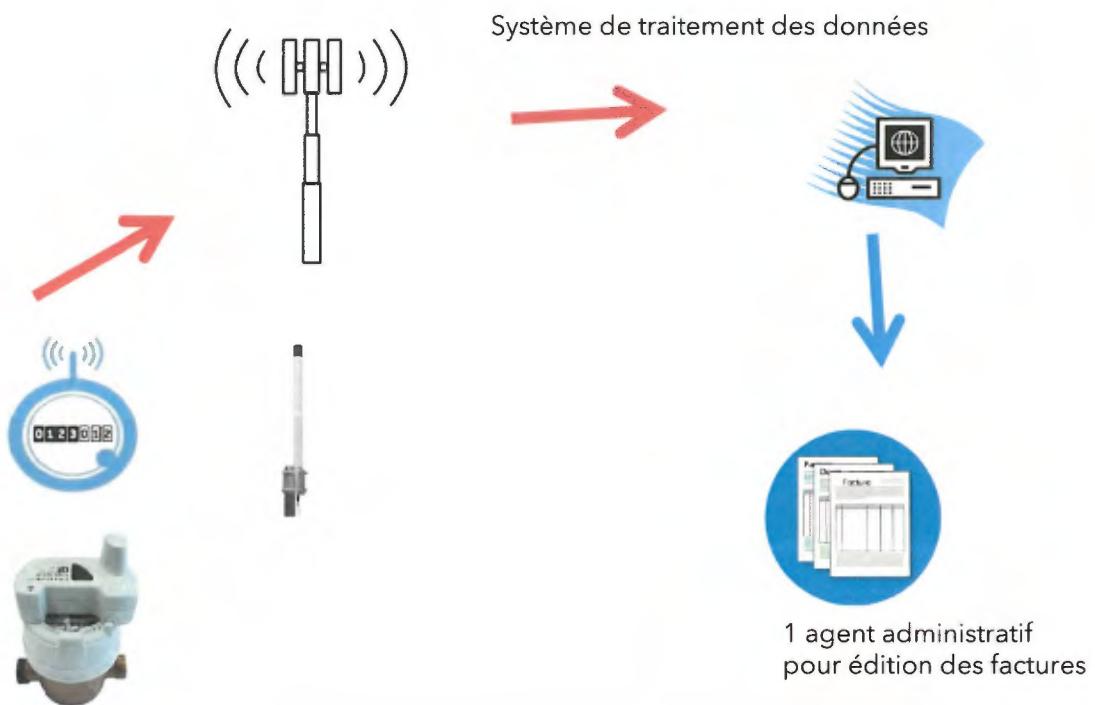


POSSIBILITE DE COMpteURS AVEC DETECTION DE FUITES

DONNEES FINANCIERES RADIO RELEVE

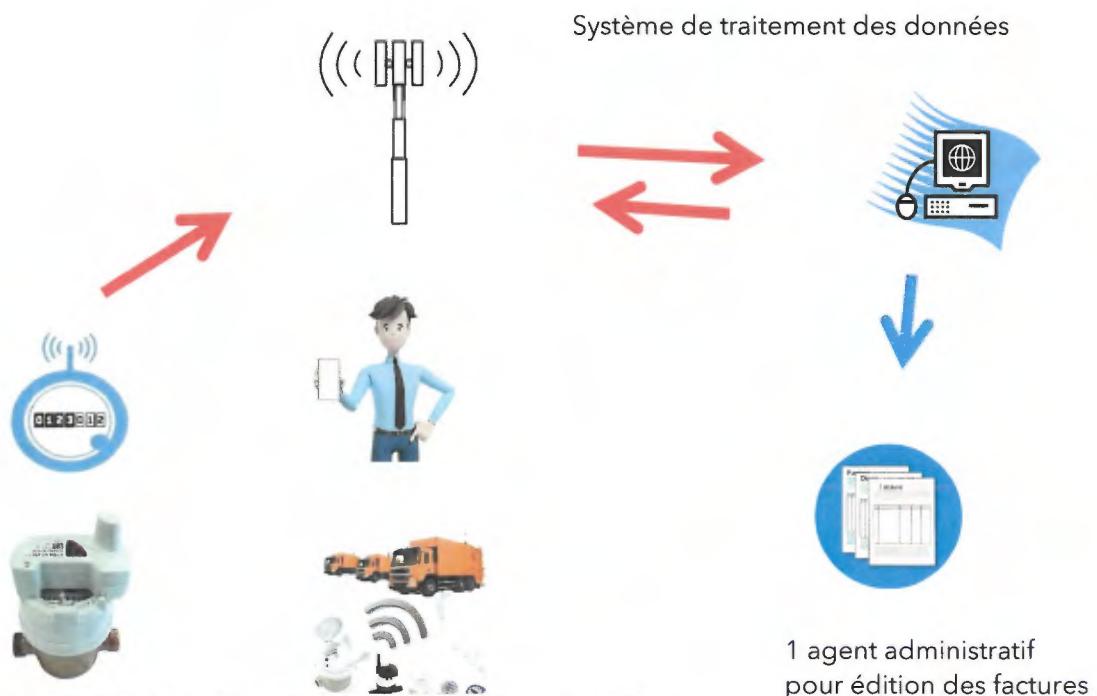
	SYSTEME TRAITEMENT DES DONNEES	COMPTEURS	TELERELEVE	TOTAL
INVESTISSEMENT	6000 €	90000 TTC (1000 compteurs)		96000 TTC
FONCTIONNEMENT	2000 € / an			2000 € / an

TELERELEVE



TELERELEVE = REMONTE DES DONNEES EN PERMANENCE

RADIORELEVE + TELERELEVE



DONNEES FINANCIERES RADIORELEVE + TELERELEVE

	SYSTEME TRAITEMENT DONNEES	COMPTEURS	TELERELEVE	TOTAL
INVESTISSEMENT	6000 €	90000 TTC (1000 compteurs)	30000 € (3 antennes)	126000 TTC
FONCTIONNEMENT	2000 € / an		4000 € / an	6000 € / an

ANALYSE

ACTIONS	RELEVES INFORMATISES (actions)	RADIO RELEVE (actions)	TELE RELEVE (actions)
Relevés des données	MANUELS (rondes) (déplacements avec obligation accès direct à chaque compteur) (saisies manuellement)	AUTOMATIQUES (rondes) (déplacements simplifiés) (relevés automatiques sans accès direct au compteur)	AUTOMATIQUES (sans déplacement)
Saisie et traitement des données (Édition des tournées, saisie des données)	AUTOMATIQUES	AUTOMATIQUES (lors des déplacements)	AUTOMATIQUES (en permanence)
Fiabilité des données	UNIQUEMENT SUR LA SAISIE ET TRAITEMENT	OUI	OUI
Surveillance du réseau (fuites, surconsommations)		PASSIF AUTOMATIQUE (lors rondes)	ACTIF AUTOMATIQUE (en permanence)
Remplacement des compteurs	OUI uniquement compteurs anciens	OUI	OUI
	Coût (F) faible (2000€) Coût (I) moyen (6000€) Coût (I) 9000€/an (compteurs)	Coût (F) faible (2000€) Coût (I) élevé (96000€) Maintien des rondes (simplifiées)	Coût (F) élevé (6000€) Coût (I) très élevé (126000€) Etendue de la commune (plusieurs antennes nécessaires)
	F : Fonctionnement I : Investissement		

PROPOSITION

	SYSTEME TRAITEMENT DES DONNEES	COMPTEURS	RADIO RELEVE	TELERELEVE	TOTAL
2025 (avant saison)	X	dossier subventions			6000 € (I) 2000 € (F)
2025 (4° trimestre)		500 compteurs	ACQUISITION		45000 € (I)
2026		500 compteurs	ACQUISITION INSTALLATION (Objectif fin 2026 500 compteurs)	Etude réseau	7000 € (I) 45000 € (I)
2027			TOTALEMENT (Objectif fin 2027)	Déploiement du réseau	

ACTIONS A VENIR

- Vérifier la compatibilité avec le logiciel de gestion (Berger Levraud)
 - Importation des données depuis le logiciel de gestion vers le système de traitement des données
 - Exportation depuis le système de traitement des données vers le logiciel de gestion
- Dossier de subventions
- Consultation des fournisseurs
- Étude pour le déploiement des antennes pour la télérelève

Jean-Marc VINCENT précise que ce système est évolutif, on peut choisir dans un premier temps de prendre le logiciel puis la radio relève, pour arriver ensuite à la télérelève. Il est possible également d'avoir plusieurs systèmes sur la commune, le relevé dans le centre-ville peut être différent de celui dans les hameaux.

Franck DEMANDOLX : Nos agents étant très sollicités, est-il possible de demander un devis à une entreprise pour la pose des compteurs ?

M. le Maire : Effectivement on peut demander un devis.

Jean-Marc VINCENT explique qu'il y a plusieurs possibilités :

- Les compteurs peuvent être posés en régie par nos agents.
- On peut confier cette tâche à une entreprise.
- On peut également recruter un agent en CDD pour un accroissement de travail.

M. le Maire : Il faut tester ces différentes solutions (télé-relève/radio-relève) en faisant des essais sur la commune, à différents lieux.

Un point essentiel : vérifier la conformité de ces systèmes avec notre logiciel professionnel « Berger Levraut ».

Franck DEMANDOLX : Pour faire un comparatif, pourrait-on avoir le montant des recettes du budget de l'eau et de l'assainissement ?

En 2024 :	Eau :	320.000€
	Assainissement :	270.000€

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à constituer le dossier de consultation pour la solution de radio -relève, et à monter le dossier de consultation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette proposition.

4. PROJET PHOTOVOLTAIQUE

4-1. ENQUÊTE

M. le Maire a rencontré M. le Sous-Préfet : les choses évoluent en matière de photovoltaïque, la loi d'accélération des énergies renouvelables a permis la création de nombreuses infrastructures, et actuellement il y a moins de demandes d'électricité.

Les demandes d'autorisation sont de plus en plus drastiques, de plus la notion d'exploitation agricole est prise en compte, il ne faut pas que le projet entre en concurrence avec l'agriculture.

M. le Maire rappelle que pour les terrains du projet sur BEYSSE, il ne s'agit pas d'agriculture à proprement dit, il s'agit du passage d'ovins sur des terrains qui n'ont pas de valeur productive, ce ne sont pas des prés, seulement de la mauvaise herbe.

Une consultation va être organisée sur le document cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture, définissant les espaces susceptibles d'accueillir des parcs photovoltaïques au sol.

M. le Maire a demandé qu'un technicien de la chambre d'agriculture puisse venir sur le terrain pour constater qu'il n'y aura pas de déficit de production agricole, et que l'on ne mettra pas en danger l'agriculture sur ce secteur.

Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Forcalquier, en charge des dossiers d'énergies renouvelables, a indiqué que l'Etat finalisera l'étude qu'il finance pour le projet de BEYSSE.

4-2. MODIFICATION BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 24 avril 2025, il avait été décidé de renouveler le bail avec la société de chasse de Robion, en enlevant les parcelles concernées par le projet de parc photovoltaïque.

Avant d'engager la commune dans la signature du bail, la délibération et le projet de bail ont été adressés à l'avocat de la commune.

Le bail initial ne comportant pas de stipulation relative à son renouvellement, il convient de procéder à la conclusion d'un nouveau bail.

Délibération qui annule et remplace la délibération n° 08-240425/55 du 24 avril 2025

M. le Maire indique à l'assemblée que le bail signé en 2014 avec la société de chasse de Robion, pour une durée de 9 années, arrive à échéance le 31 août 2025.

Il propose à l'assemblée de conclure un nouveau bail avec la société de chasse de Robion, pour les terrains communaux situés dans ce hameau, sans les terrains situés à Beysse (emprise du projet de parc photovoltaïque), pour une superficie totale de 150ha35a23ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le bail pour la location des terrains communaux, d'une superficie totale de 150ha 35a23ca, avec la société de chasse de Robion 04120 CASTELLANE, à compter du 1^{er} septembre 2025,
- **Dit** que ce bail est conclu contre paiement d'une redevance annuelle de cent euros (100€) payable le 1^{er} septembre de chaque année,
- **Autorise** M. le Maire à signer le bail de location et toutes les pièces afférentes à cette décision.

5. PISCINE : PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)

M. le Maire présente le Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours (POSS) de la piscine municipale. Il indique que des exercices seront effectués avec l'ensemble du personnel afin de coordonner les actions de chacun en cas de secours sur les bassins et les modalités pour passer une alerte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours (POSS) de la piscine municipale ci-annexé, pour l'année 2025.

6. QUESTIONS DIVERSES

6-1. ENTRETIEN VOIRIE/ CIMETIERES

Jean-Paul GOLÉ demande si le contrat d'entretien des cimetières passé avec une entreprise pour un montant de 12.000€ est utile, cela au détriment de l'entretien des rues des hameaux.

M. le Maire précise que l'entretien de ces deux types de sites est autant important :

- * Les habitants tiennent à ce que les cimetières soient entretenus, notamment pour la Toussaint et la Fête des Mères.
- * Ils souhaitent également que les rues soient entretenues, mais cette année les pluies et la chaleur ont favorisé la poussée de la végétation, et l'entretien des chemins a pris du retard.

En ce qui concerne le hameau de Villars-Brandis, le cimetière avait été oublié, il vient d'être désherbé.

Jean-Paul GOLÉ indique que dans les hameaux les habitants participent à l'entretien du domaine public. Il revient sur les travaux de réfection de la voie communale de Villars Brandis, et demande si des portions de voie (les plus dégradées) peuvent être arrangées, sans prendre en compte toute la longueur de la voie.

M. le Maire demandera au Directeur des Services Techniques de se rendre sur le terrain, avec Jean-Paul GOLÉ, pour estimer les travaux à effectuer sur les endroits les plus endommagés.

Franck DEMANDOLX demande si l'épareuse et la machine à désherber, qui ont été achetées récemment, sont utilisées. Le passage de l'épareuse permet de sécuriser les voies communales.

M. le Maire indique que cette machine est polyvalente, elle est utilisée actuellement dans les rues.

En ce qui concerne les canaux des listes, les propriétaires n'entretiennent pas le canal au droit de leur propriété. Cela crée des problèmes d'écoulement, et de ce fait, des plaintes de la part des personnes qui par conséquent n'ont pas accès à l'eau.

6-2. REFECTION DES SENTIERS

Philippe MARANGES fait part des travaux réalisés sur les sentiers, notamment entre la Baume et le Col des Lèques. Une grande partie de ces travaux a été faite en régie par la CCAPV.

6-3. JUMELAGE PESCASSEROLI

M. le Maire indique que la venue des élus, de la chorale, et des habitants de Pescasseroli, qui était prévue en septembre prochain, est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 19h44.

**Le Président de séance
Bernard LIPERINI**

**La Secrétaire de séance
Anne-Cécile GINESTE**